

2) Pour la volaille et les oeufs d'incubation:

Les jours ouvrables de 8 heures à 16 heures 30
Georgia Poultry Laboratory
Oakwood, Géorgie, 30566 LE-2-2265

b) Quand faut-il des permis?

- 1) Le bétail et la volaille provenant d'Etats ou de régions dans des Etats qui ne répondent pas aux exigences susmentionnées ne peuvent pénétrer en Géorgie à moins d'obtenir un permis spécial du vétérinaire de l'Etat ou de son représentant désigné.
- 2) Si l'Etat d'origine ou l'Etat de Géorgie se trouve en quarantaine pour une maladie précise, des permis sont nécessaires pour transporter en Géorgie des animaux de l'espèce visée par ladite quarantaine.

BOVINS

EXIGENCES GÉNÉRALES

Tous les bovins, y compris le bison, sauf ceux destinés à un abattage immédiat, doivent être identifiés individuellement et accompagnés d'un certificat sanitaire officiel conforme à l'article 3 des généralités ou aux présentes exigences.

BRUCELLOSE

1. Les bovins, y compris le bison, provenant de troupeaux sans infections connues, peuvent être envoyés en Géorgie pour autant qu'ils aient subi une épreuve négative contre la brucellose dans les 30 jours précédent leur date d'entrée. Les exceptions sont les suivantes:
 - a) Les animaux provenant directement de troupeaux certifiés officiellement exempts de brucellose: le certificat sanitaire doit mentionner le numéro de certification et la date de la dernière épreuve du troupeau.
 - b) Les veaux d'animaux de boucherie officiellement vaccinés de moins de 24 mois et les veaux d'animaux laitiers officiellement vaccinés de moins de 20 mois provenant de troupeaux ayant donné une réaction négative à l'épreuve.
 - c) Les animaux non vaccinés de moins de six mois provenant de troupeaux ayant donné une réaction négative à l'épreuve.
2. Les bovins, y compris le bison, ne peuvent être expédiés en Géorgie s'ils proviennent de troupeaux qui comportent des sujets réagissant à la brucellose tant que le troupeau d'origine n'a pas passé les épreuves suffisantes pour se conformer aux méthodes et règles uniformes des Services vétérinaires du ministère de l'Agriculture des Etats-Unis autorisant leur levée de quarantaine, et les animaux expédiés doivent avoir une réaction négative à une épreuve subie dans les 30 jours précédent leur expédition. Les animaux ayant réagi négativement mais provenant d'un troupeau infesté ne peuvent pas entrer dans l'Etat.
3. Expéditions en provenance de régions non certifiées:
 - a) Les bovins provenant de régions non certifiées ne peuvent pénétrer en Géorgie à moins que le propriétaire ou l'expéditeur obtienne au préalable un permis du bureau du vétérinaire de l'Etat. Les exceptions à cette règle sont les génisses châtrées et les bouvillons de plus de six mois.